



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions sociales

Question écrite n° 13048

Texte de la question

M. Marcel Dehoux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des écoles de puéricultrices. En effet, cet appareil de formation accueille des infirmières et des sages-femmes pour une année de spécialisation. Or, au regard des subventions accordées par le ministère de la santé, il connaît de graves difficultés financières impliquant une baisse du nombre de candidats, une hausse des frais d'inscription, une précarité croissante dans certaines écoles... Il lui demande quelle mesure compte prendre le Gouvernement pour améliorer la situation des écoles des puéricultrices.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la loi de finances pour l'exercice 1997, les subventions allouées par l'Etat aux écoles de puéricultures, comme à toutes les structures de formation de professionnels paramédicaux, ont effectivement été réduites. En revanche, la loi de finances adoptée par le Parlement pour 1998 reconduit les crédits votés en 1997, ce qui correspond de fait à une augmentation, le nombre d'étudiants admis en formation ayant, dans le même temps, diminué. Les écoles de puéricultrices ont d'ores et déjà reçu ou recevront tout prochainement un premier mandatement représentant 95 % de la subvention qui leur a été attribuée en 1997. Par ailleurs, la réflexion menée actuellement sur le financement de l'appareil de formation devrait aboutir à des mesures destinées à améliorer, à court et à moyen termes, leurs moyens de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Dehoux](#)

Circonscription : Nord (24^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13048

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1998, page 2020

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3786